

Conseil de Quartier St Louis Commission "Circulation & Stationnement"

La commission s'est réunie le mercredi 9 mars 2011. Etaient présents :
Madame Josépha BOSKOVIC-QUENTIN.
Messieurs : G. BOURACHOT, O.FLAHAULT, X.GUITTON, O.ROUSSEAU.

1- Zones 30- Schéma cyclable dans le quartier :

Le **17 mai 2010** le conseil était informé de la création dans le quartier de "zones 30" et d'itinéraires cyclables en contresens.

A contrario, en ce moment, à Notre Dame, la commission "circulation & stationnement" du conseil est "étroitement associée" (sic) à la réalisation des mêmes opérations dans le quartier de l'Ermitage.

La commission regrette, pour notre quartier, l'absence de consultation préalable pour la mise en place de ces aménagements.

Les aménagements dans le quartier St Louis sont maintenant terminés : les voies qui ne sont pas en "zone 30" ne remplissent pas les conditions nécessaires. Un arrêté municipal précise les voies qui ne sont pas éligibles.

Les textes prévoient maintenant qu'en "Zone 30" un contresens cyclable peut-être implanté dans les rues en **sens unique** pourvu que la **largeur** de la voie s'y prête.

La commission n'a pas de remarques particulières sur ces voies sinon qu'elle demande que leur signalisation soit améliorée : préférer les panneaux bas à l'entrée des voies (carrefour St Honoré-Leclerc), renouveler les indications peintes (partie pavée de St Honoré).

Les participants se sentent malgré tout "vulnérables" en vélo : **ils demandent que la matérialisation des bandes et pistes soit continue et renforcée par des dispositifs réfléchissants.**

2 – Circulation :

Certaines voies du quartier connaissent régulièrement et à certaines heures des embouteillages : Noailles, E. Charton, Royale jusqu'à Av de Paris, etc... La dépose des enfants aux écoles du quartier est le siège de bouchons entre 8h et 8h30... **La commission souhaiterait connaître les résultats obtenus par l'équipement vidéo des rues Etats-Généraux- Chantiers, pour la régulation du trafic.** Il est trop tôt pour mesurer l'impact de l'ouverture du tunnel de l'A86 sur la circulation de transit.

Le stationnement en **double file est une véritable plaie**, notamment rue Royale où les livreurs n'utilisent pas toujours les zones réservées. (Il n'y a pas qu'eux : voir devant les boulangeries !)
Abus beaucoup moins réprimés que le stationnement !

La commission examine les résultats des comptages et relevés de vitesse effectués sur une semaine en mai 2010, recueillis auprès des services de la voirie. Ce document est annexé au présent compte-rendu. On pourra voir les flux de voitures et camions dans certaines voies et les vitesses enregistrées. (Il s'agit pour ces dernières de **valeurs moyennes.**) On constate *grosso modo* que les vitesses sont respectées et que le nombre d'infractions relevées est faible par rapport au flux de véhicules. La comparaison des chiffres pour E. Charton (voie départementale) entre janvier 2009 et octobre 2010 – donc après aménagement de cette voie- est particulièrement parlante.

3 - Sécurité :

Malgré le décret municipal d'interdiction de poids lourds de plus de 10 t dans la ville, trop de camions en infraction fréquentent les rues du quartier : Mgr Gibier, Henri de Régnier, rampe St Martin, E. Charton : **mention spéciale pour le carrefour Joffre -Orangerie -Leclerc, le mobilier urbain fait régulièrement les frais de virages mal négociés par les poids lourds ! Et si c'était un enfant ?**

Peut-on multiplier les contrôles ?

Rue St Médéric, pour améliorer le roulement sur la bande cyclable, le "fil d'eau" (espace pavé le long du trottoir) a été gravillonné. Très inconfortable en vélo. **Il faudrait le remplacer par un revêtement plus "roulant"**

Les "**coussins berlinois**" (ou gendarmes couchés) implantés pour réduire la vitesse sont régulièrement dénoncés par des habitants du quartier (Mgr Gibier) en raison du bruit difficilement supportables, la nuit, pour les riverains. Personnellement hostile à ce dispositif, Thierry Voitellier maire- adjoint en charge de la voirie, n'a pas encore donné de réponse à la demande d'enlèvement. Il souligne qu'à chaque fois qu'on implante ce dispositif à la demande de riverains, les mêmes personnes demandent son enlèvement une semaine après...

La commission propose qu'on remplace les "coussins" par des "passages surélevés" qui semblent au moins aussi efficaces et moins bruyants. Les carrefours du quartier pourraient aussi être surélevés surtout ceux dans lesquels une piste cyclable est impliquée. Ces dispositifs ont montré leur efficacité sur E. Charton. (Voir ci-dessus)

Tous nos concitoyens n'ont pas la chance de se déplacer sur leurs deux jambes : les personnes à mobilité réduite regrettent pour leur fauteuil, les **trottoirs pavés**, les carrefours non abaissés, ou abaissés d'un coté de la rue et pas de l'autre (Royale), toutes choses compliquant un peu plus leurs déplacements et les obligeant à des détours importants. **La commission demande aux services un effort pour l'amélioration de leur quotidien.**

Le stationnement de voitures sur les trottoirs (tolérance de nuit) est également un handicap tant pour les PMR que pour les mères de famille avec leurs poussettes et pour les personnes âgées. Les potelets sont déjà des obstacles suffisants !

En conclusion, la commission demande à être informée et consultée chaque fois que des aménagements concernant le quartier sont prévus.